



TC/51/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 1 février 2015

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITE TECHNIQUE

**Cinquante et unième session
Genève, 23–25 mars 2015**

QUESTIONS DÉCOULANT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

1. Le présent document résume certaines questions découlant des travaux des groupes de travail techniques (ci-après dénommés "TWP") à leurs sessions de 2014 qui ne relèvent pas de points précis de l'ordre du jour. Ces questions sont regroupées en deux parties. La première, intitulée "Questions pour information et décision éventuelle du Comité technique (TC)", recense les questions soulevées par les TWP qui peuvent nécessiter une prise de décision par le TC. Le Bureau de l'Union (ci-après dénommé "Bureau") a précisé les questions au sujet desquelles le TC peut souhaiter prendre une décision en présentant un paragraphe contenant une proposition de décision. La seconde partie, "Questions pour information", est communiquée pour l'information du TC, mais n'appelle pas de décision à ce stade.

2. Le présent document est structuré comme suit :

QUESTIONS POUR INFORMATION ET DÉCISION ÉVENTUELLE DU COMITÉ TECHNIQUE (TC).....	2
QUESTIONS POUR INFORMATION.....	2
DUREE DES EXAMENS DHS DANS LE SECTEUR DES FRUITS	2
UTILISATION DE CARACTERES DE RESISTANCE AUX MALADIES DANS L'EXAMEN DHS.....	2
ENREGISTREURS DE DONNEES.....	3
EXPERIENCES AVEC DE NOUVEAUX TYPES ET ESPECES.....	3
Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers.....	3
Groupe de travail technique sur les plantes fruitières.....	3
Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur.....	4
Groupe de travail technique sur les plantes potagères.....	4
Groupe de travail technique sur les plantes agricoles	4
GESTION DES COLLECTIONS DE VARIETES AUX FINS DE L'EXAMEN DHS	5
UTILISATION DE METHODES STATISTIQUES DANS L'EXAMEN DHS.....	5

3. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ :	Comité administratif et juridique
TC :	Comité technique
TC-EDC :	Comité de rédaction élargi
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWP :	Groupes de travail techniques
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères

QUESTIONS POUR INFORMATION ET DÉCISION ÉVENTUELLE DU COMITÉ TECHNIQUE (TC)

4. Il n'y a aucune question pour décision du Comité technique à sa cinquante et unième session.

QUESTIONS POUR INFORMATION

Durée des examens DHS dans le secteur des fruits

5. À sa quarante-cinquième session, le TWF a examiné le document TWF/45/27 "Use of Disease Resistance Characteristics in DUS Examination" présenté par un expert de l'Union européenne, qui portait sur la durée de l'examen DHS dans le secteur des fruits.

6. Le TWF a écouté un exposé d'un expert de l'Union européenne sur un projet de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l'Union européenne concernant la "Réduction du nombre de périodes d'observation obligatoires dans l'examen DHS de variétés candidates dans le secteur des plantes fruitières". L'exposé est reproduit dans le document TWF/45/27 Add.

7. Le TWF est convenu que le texte standard utilisé actuellement dans certains principes directeurs d'examen relatifs aux plantes fruitières concernant la durée minimale et le nombre de cycles de végétation pouvait être amélioré dans certains cas. Il a donc demandé aux experts principaux de proposer un texte approprié pour les projets de principes directeurs d'examen en 2015 et à l'expert de l'Union européenne de dresser la liste des options établies par les experts principaux et de s'efforcer d'élaborer de nouvelles options éventuelles de texte standard (voir les paragraphes 74 à 76 du document TWF/45/32 "Report").

Utilisation de caractères de résistance aux maladies dans l'examen DHS

8. Le TWV, à sa quarante-huitième session, a écouté l'exposé d'un expert de l'Union européenne sur "l'utilisation de caractères de résistance aux maladies dans l'examen DHS", l'exposé d'un expert de la European Seed Association (ESA) sur une "enquête de l'OCVV concernant les caractères de résistance aux maladies dans les protocoles relatifs aux plantes potagères" et l'exposé d'un expert de l'Italie présentant "un aperçu des tests de résistance aux maladies menés sur des variétés de plantes potagères en Italie", qui sont reproduits dans le document TWV/48/27 Add.

9. Le TWV a reconnu l'importance et l'intérêt de l'utilisation des caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV. Il a ensuite reconnu qu'il convenait d'accorder une attention particulière à la révision ou à la rédaction des principes directeurs d'examen pour les caractères de résistance aux maladies afin d'élaborer une méthode claire et complète (par exemple en ce qui concerne la disponibilité de l'isolat).

10. Le TWV a rappelé que les caractères avec astérisque étaient des "caractères qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales" (voir la note indicative GN 13 dans le document TGP/7, reproduite ci-dessous) et que les principes directeurs d'examen devaient être adoptés par tous les membres de l'Union, y compris en ce qui concernait le choix des caractères avec astérisque.

“GN 13 Caractères ayant des fonctions particulières

“1. *Caractères avec astérisque (Chapitre 7 du modèle : colonne 1, en-tête, rang 2)*

“1.1 Selon l’introduction générale (chapitre 4.8, tableau : catégories fonctionnelles de caractères), les caractères avec astérisque sont des “caractères qui sont importants pour l’harmonisation internationale des descriptions variétales”. Les critères de sélection d’un caractère avec astérisque sont les suivants :

“a) il doit s’agir d’un caractère figurant dans les principes directeurs d’examen;

“b) il doit toujours être pris en considération dans l’examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l’Union, sauf lorsque cela est contre-indiqué compte tenu du niveau d’expression d’un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales;

“c) il doit être utile pour l’harmonisation internationale des descriptions variétales;

“d) un soin particulier doit être apporté au choix des caractères de résistance à la maladie.

“1.2 Il convient de préciser que le critère visé sous le point b) est rédigé de manière à s’assurer que les membres de l’Union qui ne sont pas en mesure d’examiner le caractère ne s’opposent pas pour cette raison au choix du caractère en tant que caractère avec astérisque. Ainsi, tout caractère qui satisfait à ces critères, et notamment qui est utile pour l’harmonisation internationale des descriptions variétales, doit être retenu comme caractère avec astérisque, même s’il ne peut être examiné pour toutes les variétés ou par tous les membres de l’Union. Le plafond du nombre de caractères avec astérisque devrait donc être déterminé par le nombre nécessaire pour établir des descriptions variétales utiles et harmonisées au niveau international.”

11. Le TWV est convenu qu’il conviendrait peut-être de réviser le document TGP/7 afin a) d’introduire un délai avant que les caractères de résistance aux maladies signalés par un astérisque ne doivent être examinés par tous les membres de l’Union; et b) de fournir des orientations sur un texte standard complémentaire relatif à l’homogénéité pour les plantes résistantes chez une variété sensible (voir les paragraphes 85 à 88 du document TWV/48/43 “Report”).

Enregistreurs de données

12. À sa trente-deuxième session, le TWC a examiné le document TWC/32/27 “Updated Survey on Hand-Held Capture Devices” et pris note du résumé des renseignements fournis par les membres du TWC sur l’utilisation des enregistreurs de données aux fins de l’enregistrement des données dans les essais DHS figurant à l’annexe I du document TWC/32/27, qui serait inclus dans le document UPOV/INF/22 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union” sous réserve de son adoption par le Conseil.

13. Le TWC a écouté l’exposé d’un expert de l’Allemagne sur l’utilisation des dispositifs portatifs de saisie de données dans le cadre de l’examen DHS en Allemagne, qui est reproduit à l’annexe II du document TWC/32/27 (voir les paragraphes 99 à 102 du document TWC/32/28 “Report”).

14. Le document TC/51/8 “Échange et utilisation de logiciels et d’équipements” présente une proposition concernant l’inclusion, dans le document UPOV/INF/22 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union”, de renseignements sur l’utilisation des enregistreurs de données dans le cadre des essais DHS.

Expériences avec de nouveaux types et espèces

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

15. À sa quarante-septième session, le TWO a été informé par un expert de la Nouvelle-Zélande que des demandes de protection de nouvelles variétés de *Loropetalum* avaient été déposées (voir le paragraphe 70 du document TWO/47/28 “Report”).

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

16. Le TWF a reçu des informations de l’expert de l’Espagne concernant l’examen de *Diospyros kaki* (nom commun : plaqueminer), *Punica granatum* (nom commun : grenadier) et *Eriobotrya japonica* (nom commun : néflier du Japon). L’expert de l’Espagne a accepté de faire un exposé sur ces espèces à la session du TWF de 2015.

17. Le TWF a reçu des informations de l'expert de l'Allemagne concernant l'examen de *Lycium barbarum* (nom commun : lyciet commun, baie de goji). L'expert de l'Allemagne a accepté de faire un exposé sur ces espèces à la session du TWF de 2015.

18. Le TWF a reçu des informations de l'expert de l'Union européenne concernant l'examen d'un type de myrtille ayant des besoins moyens en froid. L'expert de l'Union européenne a accepté de faire un exposé sur cette espèce à la session du TWF de 2015.

19. Le TWF a reçu des informations de l'expert du Mexique concernant l'examen de *Jatropha curcas* L. L'expert du Mexique a accepté de faire un exposé sur ces espèces à la session du TWF de 2015.

20. Le TWF a écouté l'exposé d'un expert d'Oman sur le palmier dattier (*Phoenix dactylifera*) qui est reproduit à l'annexe IV du document TWF/45/32 "Report" (voir les paragraphes 69 à 73 du document TWF/45/32 "Report").

Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur

21. À sa trente-troisième session, le TWC a écouté un rapport verbal présenté par un expert du Brésil sur des expériences avec de nouveaux types et espèces dans le pays concernant l'élaboration de principes directeurs d'examen nationaux pour *Centrosema pubescens*, *Galactia striata*, *Calopogonium mucunoides* et *Neonotonia wightii*, pour lesquels des demandes de protection des obtentions végétales ont été déposées (voir le paragraphe 103 du document TWC/32/28 "Report").

Groupe de travail technique sur les plantes potagères

22. Le TWV a reçu des informations de l'expert de l'Espagne concernant l'examen d'une nouvelle hybridation de Tomato Rootstock (*Solanum pimpinellifolium* x *Solanum habrochaites*). L'expert de l'Espagne a accepté de faire un exposé sur cette hybridation à la session du TWV de 2015.

23. Le TWV a reçu des informations de l'expert de la France concernant l'examen de *Stevia rebaudiana*. L'expert de la France a accepté de faire un exposé sur cette espèce à la session du TWF de 2015.

24. Le TWV a reçu des informations de l'expert des Pays-Bas concernant l'examen d'algues et de véritables semences de pomme de terre. L'expert des Pays-Bas a accepté de faire un exposé sur ces espèces à la session du TWF de 2015.

25. Le TWV a reçu des informations de l'expert du Japon concernant l'examen de la poire-melon (*Solanum muricatum*) (voir les paragraphes 81 à 84 du document TWV/48/43 "Report").

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

26. À sa quarante-troisième session, le TWA a suivi par voie électronique un exposé d'un expert de la Nouvelle-Zélande sur des expériences menées avec des endophytes fongiques du genre *Neotyphodium*. Cet exposé est reproduit dans une annexe du document TWA/43/25 "Reports on Developments in Plant Variety Protection from Members and Observers".

27. Le TWA a pris note des différents cas de figure existants parmi les membres de l'UPOV en ce qui concerne la possibilité de protéger les variétés d'endophytes fongiques.

28. Le TWA est convenu de demander à un expert de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l'Union européenne de présenter en 2016 un exposé sur les résultats d'une étude visant à évaluer les effets éventuels d'une infection à base d'endophytes chez le ray-grass et la fétuque élevée sur l'expression de caractères DHS.

29. Le TWA a écouté l'exposé d'un expert de l'Argentine sur des expériences avec *Cyamopsis tetragonoloba*. L'exposé fait l'objet d'une annexe du document TWA/43/25 "Reports on Developments in Plant Variety Protection from Members and Observers" (voir les paragraphes 73 à 76 du document TWA/43/27 "Report").

Gestion des collections de variétés aux fins de l'examen DHS

30. Le TWF a écouté l'exposé d'un expert de l'Union européenne intitulé "Management of variety collection for DUS examination", qui est reproduit dans le document TWF/45/26 (voir le paragraphe 65 du document TWF/45/32 "Report").

31. Le TWV a noté qu'un expert de la France présenterait un exposé à sa quarante-neuvième session sur la "gestion des collections de référence" (voir le paragraphe 113 du document TWV/48/43 "Report").

Utilisation de méthodes statistiques dans l'examen DHS

32. Le TWV a écouté l'exposé d'un expert des Pays-Bas sur "l'utilisation de méthodes statistiques dans l'examen DHS", qui est reproduit dans un additif au document TWV/48/26 (voir le paragraphe 112 du document TWV/48/43 "Report").

33. Le TC est invité à prendre note des faits nouveaux intervenus au sein des TWP concernant

- a) la durée des examens DHS dans le secteur des fruits;*
- b) l'utilisation de caractères de résistance aux maladies dans l'examen DHS;*
- c) les enregistreurs de données;*
- d) des expériences avec de nouveaux types et espèces;*
- e) la gestion des collections de variétés aux fins de l'examen DHS; et*
- f) l'utilisation de méthodes statistiques dans l'examen DHS;*

comme indiqué dans le présent document.

[Fin du document]